

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 8 JUIN 2016 À 20h15

PROCES-VERBAL No 335

Présents	Mmes Laure BOVY, Émilienne HUTIN ZUMBACH, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU, présidente, et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ.
Excusée	Mme Sophie DUGERDIL
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 12 mai 2016
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communication et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission « mobilité, routes et canalisations » du 17 mai 2016
5. Approbation du rapport de la commission « communications » du 25 mai 2016
6. Approbation du rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 30 mai 2016
7. Délibération : réfection du mur du cimetière de Dardagny
8. Compagnie de sapeurs-pompiers – nomination officier
9. Point de situation sur les dossiers en cours
10. Propositions individuelles

Mme Jaquier, présidente, ouvre la séance à 20h14 et salue les membres présents. Elle excuse Mme Dugerdil.

Mme Jaquier pense que le Conseil municipal a beaucoup partagé dans la convivialité, dans le respect et dans la liberté d'expression. C'est ce qu'il faut garder comme principes. **Mme Jaquier** remercie également M. Riedi pour tout le travail qu'il fait pour les procès-verbaux. Enfin, **Mme Jaquier** signale qu'elle offrira, à la fin de la séance, un apéritif pour marquer le début de cette année de présidence.

1) Approbation du procès-verbal du 12 mai 2016

Page 1677

Mme Ramu estime que la réponse de M. Duchêne au point n° 1 n'est pas tout à fait correcte. Il faudrait plutôt dire que « cette partie de la séance, *qui n'avait été mise à l'ordre jour et plutôt informelle*, était hors procès-verbal ».

Page 1679

Mme Bovy signale qu'il faut remplacer le terme « notions » par celui de « question » dans l'intervention de Mme Hutin : « *La question du transport* reste le point le plus lourd pour le moment ».

Page 1685

Mme Rivoire pense qu'il y a une erreur sur les dates : « Le Conseil municipal arrête la formation de son bureau, pour la période du 2 juin **2016** au 31 mai **2017**, comme suit : ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Communications du bureau du Conseil municipal

Mme Jaquier donne les dates des prochaines séances du Conseil municipal :

- Lundi 19 septembre 2016 à 20h15
- Mercredi 12 octobre 2016 à 20h15
- Lundi 14 novembre 2016 à 18h30
- Jeudi 15 décembre 2016 à 20h15 (séance à confirmer)

Par ailleurs, la commission des finances se réunira le 4 octobre 2016 à 20h00.

3) Communications et propositions de la Mairie

M. Duchêne félicite Mme Ramu pour son année de présidence en lui remettant un cadeau.

[Applaudissements]

M. Duchêne félicite également Mme Jaquier pour son élection à la présidence. Il lui souhaite d'avoir plein de satisfaction dans sa tâche.

- La Mairie a reçu l'autorisation de construire pour la déchetterie de La Plaine (route de Challex). Cela paraîtra demain dans la FAO. Après les 30 jours de délai de recours, les travaux commenceront au plus vite.
- La route du Mandement sera fermée du 27 juin 2016 au 1^{er} juillet 2016 à partir de l'arrêt de bus des Tilleuls jusqu'à la douane de Dardagny. Par ailleurs, les vigneronns et les écoles ont déjà été avisés. Quant aux habitants, ils recevront un courrier de la part du canton entre 10 et 15 jours avant.

Mme Ramu pense que le délai ne permet pas vraiment de s'organiser, notamment pour ceux qui auraient prévu de déménager à cette date.

M. Duchêne signale que l'information a déjà été mise dans les panneaux d'affichage de la commune et sur le site Internet.

- Si la commune veut des bus supplémentaires au-delà de 20h40, une simple course par semaine de La Plaine à l'Hôpital de la Tour coûte Fr. 8'200,- par année et un aller-retour Fr. 16'400,-. **M. Duchêne** peut déjà dire que les communes de Satigny et Russin n'entrent pas en matière. Quant à la commune de Dardagny, **M. Duchêne** considère qu'elle n'a actuellement pas les moyens de le faire.

Mme Bovy demande s'il n'y a pas une disposition de la loi sur les TPG qui oblige ceux-ci à desservir les communes.

M. Duchêne répond que la loi est très floue sur ce point. De toute façon, ils diront que la commune est desservie durant la journée par l'offre de base. Il ne faut pas non plus oublier que le conseiller d'État Barthassat veut céder aux communes les 42 millions de francs de financement des TPG.

- La première phase des travaux de la Corniche est terminée. Une évaluation va être effectuée d'ici le mois de mai 2017 pour vérifier si cela a bougé ou non et voir si la

deuxième phase des travaux peut être effectuée. **M. Duchêne** précise que la vigne de Patrick Duvernay – celle située sous le pylône - est en train de s'affaisser, mais c'est à lui de s'en occuper.

- Concernant l'auberge, **M. Duchêne** a reçu les projets d'actes aujourd'hui pour la vente qui se fera d'ici le mois de juillet 2016.

Mme Ramu comprend que c'est la commune qui devra donner le congé aux exploitants.

- La Mairie a rencontré les SIG concernant son programme Optiwatt Eco21. Suite à cela, elle les a mandatés pour faire un audit des bâtiments publics au niveau de l'électricité. Ils vont chercher où des économies sont possibles et proposer des devis. Pour chaque kilowatt économisé, la commune recevra 21 centimes pendant une année.

Mme Jaquier demande si cela concerne la commission « aménagements, bâtiments et emplacements ».

M. Duchêne répond que cela concerne l'exécutif pour l'instant.

M. Duchêne indique que les SIG ont également un programme Eco21 pour nos immeubles locatifs de la commune.

Mme Rivoire aimerait savoir si l'audit est facturé à la commune.

M. Duchêne signale que l'audit est gratuit, mais il faudra payer les travaux qui pourraient en découler. Par contre, à partir de Fr. 40'000,- de travaux, il y a une loterie où les SIG auront 2 millions de francs à distribuer.

- **M. Duchêne** rappelle aux personnes inscrites qu'il y aura l'apéritif des Dames Paysannes le 21 juin 2016.
- **Mme Zoller** informe les conseillers municipaux que le groupement de la crèche a commencé ses séances. Des groupes de travail ont été formés afin de limiter les séances en plénière. Des séances plénières mensuelles ont d'ailleurs été planifiées jusqu'au mois de juin 2017. Il faut également savoir que les divers travaux du groupement ont commencé. Quant aux travaux de l'IEPA, ils avancent, mais ceux de la crèche sont arrêtés à ce jour en raison de questions techniques à régler entre l'entreprise générale, les maîtres d'ouvrage et les architectes. Une séance prévue demain permettra d'en savoir davantage et on espère que tous les points bloquants pourront être levés pour permettre la reprise des travaux. Cela étant, le temps à disposition est largement suffisant. Même si la crèche devait avoir deux mois de retard par rapport au programme prévu, on serait encore largement dans les délais. À ce jour, la livraison des locaux est toujours prévue pour janvier 2017 et l'ouverture de la crèche pour août 2017.
- Des places sont encore disponibles l'après-midi au jardin d'enfants pour les grands enfants (3 à 4 ans).
- Le tournoi interentreprises de football aura lieu le 16 juin 2016.

M. Guerreiro ne pourra finalement pas être présent en raison d'une séance professionnelle impérative.

- **M. Carrara** indique que, suite à la demande de M. Vuissoz, la possibilité de créer une rampe au tea-room a été évaluée. Cela rendrait toutefois impossible d'ouvrir la cabine téléphonique à laquelle Mme Natacha Todesco tient pour y ranger son matériel, mais on continue à voir si d'autres solutions sont possibles.

Mme Rivoire avait l'impression que la cabine allait être enlevée.

M. Carrara signale qu'une demande avait été faite, mais Swisscom n'a jamais répondu.

- **M. Carrara** fait savoir que le mur du cimetière, côté Jura, cause beaucoup de souci. Il était beaucoup plus détérioré que M. Béchaz pensait. Il y aura par conséquent un coût supplémentaire qui n'était initialement pas prévu. **M. Carrara** souligne que M. Béchaz a toujours fait des devis corrects.
- **M. Carrara** rappelle que la mairie organise la journée des nouveaux habitants le 2 septembre 2016. Cela concerne tous les nouveaux arrivants depuis le deuxième semestre 2014, soit environ 200 personnes. Les différentes sociétés de la commune seront représentées à cette occasion et la présence des conseillers municipaux est attendue pour donner un coup de main. Les citoyens seront invités à venir à 19h15, mais il faudra être présent à partir de 18h00 pour tout préparer. Il ne faut pas oublier qu'il y aura l'exposition de M. Bagnoud en même temps.
- L'ancien local de la jeunesse à la salle polyvalente a été vidé et débarrassé. Les armoires qui étaient en mauvais état ont également été réparées et les cylindres ont été bouchés. Par ailleurs, **M. Duchêne** a signé le devis pour que ce local soit repeint. Cela devrait commencer la semaine prochaine. Enfin, la nouvelle machine à laver la vaisselle a été installée dans la cuisine du château qui sera également repeinte. Pour le local de la galerie, les travaux avancent bien. L'électricien a tiré les câbles.
- Pour la citerne de l'école de La Plaine, deux devis avaient été demandés pour la vider, la nettoyer et pomper tout le mazout. Finalement, après discussion avec l'entreprise Jourdan SA, il apparaît qu'une fois bien nettoyées, il n'y a pas besoin de remplir les citernes avec de la terre ou du sable. Si on les scelle, il n'y a plus besoin de les remplir. L'entreprise a donc fait un devis qui était pratiquement moitié moins cher que celui que la Mairie avait reçu.

4) Approbation du rapport de la commission « mobilité, routes et canalisations » du 17 mai 2016

M. Pottu répond volontiers aux questions concernant le rapport.

Mme Rivoire souhaite ajouter un paragraphe au rapport de la commission : « Mme Rivoire respecte la démarche objective d'évaluation des alternatives faites par MM. Pottu, Pedrosa et Vuissoz et est soulagée que l'option via le chemin de la Côte ne soit pas retenue. En effet, elle a insisté sur la configuration du chemin de la Côte, les pas de portes des maisons donnant pour la plupart sur la route mais aussi sur la quiétude et le charme de ce quartier, où nombreux sont les enfants et les promeneurs. Cet atout charme de notre commune doit être préservé. Elle espère ainsi qu'à terme ce quartier pourra bénéficier d'une zone 30 ».

Mme Jaquier demande s'il y a un accord pour ajouter cette modification, sinon le rapport peut être renvoyé en commission.

M. Pottu constate qu'il s'agit d'un complément d'information sur des éléments qui ont été discutés, mais qui ne figuraient pas dans le rapport.

Mme Ramu demande si la commission a vu un plan ou des propositions concrètes. Elle trouve que ce n'est pas clair. Elle constate que le rapport dit que « après concertation entre les commissaires, il est décidé d'accepter cette proposition sans toutefois attendre le feu vert du Conseil municipal afin que M. Tanari puisse réagir rapidement par rapport aux travaux cantonaux ci-mentionnés ». Elle aimerait donc savoir de quelle proposition il s'agit.

Mme Bovy ne comprend pas, non plus, ce que cela veut dire, à moins que cela veuille dire que la commission décide sans l'aval du Conseil municipal.

M. Duchêne suggère de renvoyer le rapport en commission le cas échéant.

M. Carrara précise que M. Tanari avait renvoyé une nouvelle offre car la première était beaucoup trop chère. Elle fait suite à la pétition, qui date d'une année, pour revoir la route du Mandement et mettre le village à 30 km/h. L'idée était de ne pas attendre tout l'été avant de faire quelque chose. La commission a donné différentes idées, mais c'est M. Tanari qui fait les études. De toute façon, le devis a été signé et M. Tanari va maintenant travailler sur ce dossier et il faut aller de l'avant. **M. Carrara** estime qu'il ne faudrait pas attendre encore six mois pour dire que rien n'a été fait.

Mme Jaquier demande si les conseillers municipaux souhaitent davantage d'éclaircissements.

M. Pottu note que M. Tanari a maintenant le mandat pour faire une proposition.

Mme Jaquier demande si un délai a été fixé à M. Tanari.

M. Carrara indique qu'aucun délai n'a été fixé.

M. Duchêne trouve que c'est un peu confus pour tout le monde. Il propose de renvoyer le rapport en commission et que celle-ci se réunisse avant la fin du mois, le rapport étant alors soumis au Conseil municipal en septembre. Cela n'empêche toutefois pas que le devis ait été signé.

Mme Rivoire pense que le rapport n'est peut-être pas assez explicite, mais il y a un historique derrière qui est assez simple. Elle n'est donc pas sûre que cela nécessite d'être rediscuté en commission. Il semblerait suffisant de refaire le rapport si c'est possible.

Mme Jaquier note que le rapport doit alors repasser en commission pour y être approuvé.

M. Vasey aimerait savoir quels sont éléments à clarifier. Il y a peut-être des problèmes de formulation, mais le fond de l'affaire est clair. Le rapport parle du montant d'un devis qui correspond à une offre d'honoraire et pas à des travaux. Aucune solution n'a été choisie pour l'heure. Il s'agit de permettre au mandataire de travailler pour présenter des solutions qui seront ensuite discutées.

M. Carrara constate qu'il aurait peut-être fallu joindre le document de M. Tanari au rapport.

Mme Jaquier propose de mettre le rapport aux voix, celui-ci étant renvoyé en commission en cas de refus.

Le rapport de la commission « mobilité, routes et canalisations » du 17 mai 2016, avec l'adjonction proposée par Mme Rivoire, est approuvé par 8 voix favorables, 2 oppositions et 3 abstentions.

Mme Rivoire comprend que le rapport n'est pas renvoyé en commission. Par contre, en raison du manque de détail dans le rapport, elle propose de le compléter par un historique.

M. Duchêne note que le rapport est maintenant accepté. Il considère pour sa part qu'il aurait dû retourner en commission, mais c'était un peu délicat comme procédure.

Mme Zoller rappelle que les commissions ne sont pas là pour décider à la place du Conseil municipal. Si un rapport indique que quelque chose est décidé avant de passer par le Conseil municipal, c'est inacceptable. Si le nombre de membres des commissions est inférieur à la moitié du nombre de conseillers municipaux, c'est justement pour que le Conseil municipal puisse avoir une influence sur un rapport de commission. Elle souligne également que c'est le Conseil municipal dans son ensemble qui tient les cordons de la bourse. Elle fait enfin remarquer que, avant d'agir, un rapport de commission doit être approuvé par le Conseil municipal.

5) Approbation du rapport de la commission « communications » du 25 mai 2016

Mme Bovy attire l'attention des conseillers municipaux sur la date du 22 août 2016 pour la remise des articles du journal. Elle rappelle qu'ils peuvent tous écrire des articles ou faire des propositions. **Mme Bovy** les rend également attentifs à la date du 6 novembre 2016, date à laquelle le groupe biodiversité a prévu un atelier de taille du verger, une activité qui sera proposée à la population.

Mme Zoller revient sur quelques points du rapport. Tout d'abord, des petites annonces vont être mises sur le site Internet de la commune. Une procédure d'utilisation sera clairement expliquée sur le site Internet. Concernant l'atelier de biodiversité, après s'être renseignée, il apparaît que le 6 novembre ne serait pas la bonne période pour faire un tel atelier. La commission devra donc rediscuter du choix de la date.

M. Vasey demande jusqu'à quelle date les articles peuvent être envoyés pour le journal.

Mme Bovy répond qu'il est possible de les envoyer jusqu'au 22 août 2016.

Le rapport de la commission « mobilité, routes et canalisations » du 17 mai 2016 est approuvé à l'unanimité

6) Approbation du rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 30 mai 2016

M. Vasey indique que, par rapport au projet du carrefour du café de la poste, il tient un document à disposition des conseillers municipaux. Au niveau des études, un traitement est fait pour pacifier la circulation autour du café de la poste avec une augmentation des emprises dévolues aux piétons et des passages piétonniers qui sont situées dans cette emprise matérialisée par un autre revêtement de sol. L'idée est d'avoir des zones un peu surélevées qui ralentissent le trafic que l'on trouverait devant l'école et qui intégrerait le chemin d'accès à Bois-Gentil afin que le seuil soit vraiment situé avant cet endroit où il y avait la poste. Dans la partie du carrefour, il y a surtout une augmentation de l'espace piéton devant la fontaine. En effet, il n'a pas pu aller aussi loin qu'il le souhaitait dans les demandes parce que la direction générale du génie civil et des transports a demandé de faciliter quand même le passage de certains véhicules plus importants. En termes de revêtements, il y avait des volontés avant de relier ces deux espaces par des traitements avec de l'enrobé de couleur et des matériaux pierreux sur les trottoirs. L'idée est d'avoir, sur les parties piétonnes devant la fontaine, un matériau plus noble. On a donc proposé de ne pas travailler sur toute la longueur pour des questions d'économie de moyens.

M. Pottu trouve que c'est bien de présenter le projet, mais il se demande s'il est possible de prendre plus de temps pour l'étudier.

M. Vasey indique que M. Tanari va chiffrer le budget d'études pour développer ce projet qui a été accueilli favorablement par l'État de Genève. Il va envoyer une offre d'études qui va rentrer dans le budget qu'il faut rendre à M. Duchêne d'ici le 31 juillet 2016.

M. Pottu comprend que le projet est quasiment définitif.

M. Vasey précise que le principe est acquis, mais ce n'est pas encore le projet qui sera déposé à l'enquête. Un travail doit encore être fait.

Mme Jaquier demande si le budget pour l'étude de M. Tanari avait déjà été approuvé.

M. Duchêne répond négativement.

M. Vasey indique qu'il n'y a pas de budget. C'est un travail d'aménagement qui est effectué à un tarif horaire pour l'instant. Maintenant, cela devient un travail plus conséquent pour lequel une offre chiffrée a été demandée à M. Tanari.

M. Vasey aborde les éléments sur le déroulement du travail sur la parcelle 614 avec une explication plus détaillée sur le processus de concours qui a fait l'objet d'une feuille de route et qui a été annexée au rapport. L'idée est d'arriver, durant la législature, avec un peu de marge sur la fin, à choisir un projet et à constituer une équipe de mandataires pour le réaliser. **M. Vasey** ajoute qu'il y a également l'idée de faire un atelier participatif avec les gens de la commune pour définir les besoins. Au niveau du travail de la commission, il y a deux rencontres importantes avec les responsables scolaires du groupement et les sociétés sportives. Parmi les éléments de programmes avancés, il y a la notion de classes et celle de salles de sports. Il était important d'avoir ces retours pour bien quantifier ces besoins. C'est un travail mené par l'exécutif avant que la commission replonge dessus à l'automne.

M. Vasey précise que trois scénarios sont actuellement testés. Ensuite, il faudra préciser le programme et tout un travail devra être fait par l'architecte avec une phase de pré-étude de faisabilité. Il va alors soumettre la parcelle à ce programme pour voir si elle accepte cela et si on pourra mettre plus de choses dessus. En tout cas, ce que l'on veut, c'est la rentabilisation de l'espace sur cette parcelle. Ce n'est pas là que l'on va faire des espaces verts. Il y a un plan directeur de quartier, qui n'est pas contraignant, mais qui donne un peu les affectations. On pourrait ainsi mettre du logement sur cette parcelle. En d'autres termes, l'architecte va tester, avant le concours, ce qu'il est possible de mettre sur la parcelle.

M. Duchêne avait dit durant la séance de commission que la parcelle était déjà carottée, mais en réalité cela n'a pas été fait pour la pollution. Il faudra donc faire un contrôle antipollution avant de faire quelque chose dessus.

Le rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 30 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Mme Jaquier propose d'ajouter en annexe au rapport le plan qui a été présenté ce soir par M. Vasey.

7) Délibération : réfection du mur du cimetière de Dardagny

M. Wyss précise qu'il n'a pas pu distribuer la délibération plus tôt parce qu'il vient de recevoir deux ou trois petites corrections de la part de la surveillance des communes.

M. Duchêne indique que cette délibération est soumise au Conseil municipal parce que cette somme n'avait pas été inscrite au budget. Il sera toutefois possible de la couvrir par des crédits complémentaires. Le montant de la délibération est de Fr. 95'000.-, ce qui permet d'ailleurs de ne pas faire d'investissement (ce qui est nécessaire à partir de Fr. 100'000.-), mais de le prendre en charge directe.

Mme Ramu demande si le devis supplémentaire se monte à cette somme ou s'il est supérieur.

M. Duchêne répond que c'est le montant de Fr. 80'000.- qui était prévu au départ. La délibération porte sur Fr. 95'000.-, mais il y aura peut-être encore des surprises. Comme cela a été dit, le coût des travaux de M. Béchaz a toujours été inférieur à ses devis. Il a d'ailleurs très embêté quand il est allé voir M. Carrara en disant qu'il y aurait peut-être Fr. 20'000.- de travaux en plus.

Mme Bovy fait remarquer que c'est un raccourci de parler de la commission « emplacements ».

Mme Jaquier confirme qu'il s'agit de la commission « aménagement, bâtiment et emplacements ».

Délibération

Vu l'art. 30, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder à la réfection du mur du cimetière de Dardagny ;

vu la séance de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 16 mars 2016

vu les explications données par l'Exécutif ;

le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité, soit par 13 voix pour

- a) de procéder aux travaux de réfection du mur du cimetière de Dardagny ;
- b) d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2016 de Fr. 95'000,- ;
- c) de demander à l'entreprise Béchaz de procéder à ces travaux de réfection selon son devis du 29 janvier 2016 pour un montant de Fr. 95'000,- ;
- d) de comptabiliser la dépense prévue directement dans les comptes de fonctionnement 2016 sous la rubrique 7400.314 ;
- e) de financer ces travaux par les liquidités communales ;
- f) de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

8) Compagnie de sapeurs-pompiers - nomination officier

M. Duchêne doit informer le Conseil municipal qu'il va préavisser favorablement la nomination du lieutenant Alexandre Déthiollaz qui a passé avec succès son brevet d'officier.

9) Point de situation sur les dossiers en cours

- **Mme Ramu** demande s'il y a des nouveautés concernant le devis concernant le terrain de football.

M. Carrara indique que la séance de la commission a été repoussée et il n'est pas encore possible d'avancer des chiffres.

- **Mme Ramu** aimerait savoir s'il y a des informations sur l'installation de distributeurs de sac pour les crottes de chiens.

M. Duchêne répond que cela va se faire.

10) Propositions individuelles

- **Mme Bovy** se réfère à l'article 73, alinéa 4, du règlement du Conseil municipal pour présenter un rapport oral sur la séance de la commission « sociale, culture et événements » qui s'est tenue hier soir. Deux points discutés doivent en effet être soumis au

Conseil municipal au plus vite. Tout d'abord, la commission a envisagé de mettre sur pied un mini-voyage à mi-législature (par exemple sur un week-end) avec les membres du Conseil municipal et l'exécutif, mais sans les conjoints. Celui-ci serait organisé conjointement avec la commission bâtiment dans l'idée de faire un tour, en Suisse ou ailleurs, pour avoir quelques idées au sujet de l'aménagement de la parcelle 614. **Mme Bovy** soumet donc, ce soir, une question qui sera tranchée en septembre. Il s'agit de savoir si, sur le principe, le Conseil municipal est d'accord d'entrer en matière et que la commission planche sur cette question.

Une deuxième question concerne l'exposition de Léonard Bagnoud prévue du 2 au 11 septembre 2016. Au cours de la discussion avec lui pour la réalisation d'une exposition, on est parti sur l'idée d'un livre et d'une petite brochure. Finalement, tout cela coûte très cher. Léonard Bagnoud propose de tirer un livre à 50 exemplaires pour un coût de Fr. 65.- pièce ainsi qu'un dépliant pour Fr. 17.- pièce. La commission est d'avis d'accepter de commander 30 livres sur la base du devis des 50 livres, soit Fr. 65.- pièce, mais de ne pas aller de l'avant avec la brochure qui semble trop chère.

Mme Bovy précise que les conseillers municipaux recevront un rapport de la commission d'ici septembre.

M. Duchêne précise que le coût de ce voyage sera pris sur les jetons de présence. Cela n'empêchera pas de faire un voyage de fin de législature, mais cela nécessitera peut-être une contribution financière des conseillers municipaux.

Mme Jaquier met aux voix l'accord de principe pour l'organisation d'un voyage. En cas d'acceptation, une proposition plus précise sera faite par la commission manifestation.

L'accord de principe pour l'organisation d'un voyage est accepté à l'unanimité.

Mme Jaquier propose de passer au vote de principe pour l'achat de 30 livres à Léonard Bagnoud.

Mme Zoller aimerait savoir sur quelle base la commission a choisi 30 livres.

Mme Bovy répond que l'idée était de pouvoir l'offrir aux gens qui se marient, aux invités de mariage, etc.

M. Carrara pense que la commune a assez d'occasions pour offrir des livres, notamment les habitants qui fêtent leurs 80 ou 90 ans, pour la fin d'année, pour les mariages, etc. Par ailleurs, le montant reste similaire à celui pour l'achat de 50 livres sur les bornes à une personne qui n'était pas de la commune. **M. Duchêne** estime que c'est une proposition raisonnable, d'autant plus que c'est en faveur d'un habitant de la commune.

La proposition d'acheter 30 livres à Fr. 65.- pièce à Léonard Bagnoud est acceptée à l'unanimité.

- **M. Vasey** signale qu'il a reçu un courrier d'une habitante d'Essertines, Verena Bayerl, qui est soucieux par rapport à l'article qu'elle a lu dans le journal *Générations* sur l'EMS. Il laisse apparaître que le problème des soins dentaires chez les personnes du troisième âge est important et a souvent été sous-estimé. Étant donné que des solutions sont en train de se mettre en place, cette dame aimerait savoir si, concernant l'EMS en construction à La Plaine, cette question avait été évoquée et si un dentiste était par exemple prévu.

M. Carrara participera au conseil de fondation lundi prochain. Il présentera le dossier et il apportera une réponse au Conseil municipal ainsi qu'à cette dame.

- **M. Vuissoz** note que, durant les caves ouvertes, beaucoup de personnes demandaient où se trouvaient les toilettes publiques. Il se demandait s'il était possible de mettre des toilettes sèches par exemple.

Mme Hutin fait savoir que ce point a été évoqué lors du débriefing. Il faut également savoir que des toilettes avaient été installées l'année dernière au château, mais qu'ils n'ont pas été utilisés. Par ailleurs, les caves disposent de toilettes qui sont clairement indiqués comme tels. Pour l'année prochaine, il faut voir avec la commune s'il est possible de prévoir une meilleure organisation, mais sans que cela représente un coût pour elle.

M. Vasey se pose la question de la nécessité de maintenir le trafic voiture durant cette manifestation.

Mme Hutin pense que c'est très compliqué d'interdire les voitures, notamment par le fait que c'est une route cantonale. La démarche a été faite pour mettre la route à sens unique afin de permettre tout de même aux gens de pouvoir ramener des cartons de vins, mais il faut se rendre compte de la difficulté que cela représente déjà de faire respecter le sens interdit.

M. Carrara a effectivement dû faire reculer des voitures. Par ailleurs, plusieurs vigneron ont des parkings à disposition et on ne pourrait pas accueillir toutes les voitures uniquement auprès de la salle polyvalente et à quelques autres endroits.

Mme Ramu souhaite savoir pourquoi un vigneron qui n'est pas de la commune a reçu une lettre concernant des nuisances de bruit. Elle aimerait savoir si des vigneron ont été oubliés ou si c'était délibéré.

M. Duchêne signale qu'il s'agit d'un courrier qui a été envoyé ce matin aux autres vigneron.

Mme Ramu estime que, lorsque des articles de lois sont cités dans une lettre, il serait bien que cela soit fait à bon escient. En effet, quand un véhicule agricole peut rouler sur une route, c'est que son pot d'échappement est équipé d'un silencieux. L'article cité est valable pour des nuisances de moteurs à explosion qui n'ont pas de silencieux, mais il ne dit pas que les gens n'ont pas le droit de passer avec un tracteur.

M. Duchêne indique que ce problème lui a été signalé par des gens. Dès lors, il fait son travail en signalant que c'est interdit avant 7h00.

Mme Ramu fait remarquer qu'il n'est pas interdit de rouler avec un tracteur avant 7h00. Il est défendu de rouler avec un véhicule qui n'est pas conforme au niveau du bruit qu'il émet. Peut-être que, dans ce cas particulier, la référence est valable, mais pour les autres c'est un peu ridicule.

Mme Ramu propose de lire la lettre :

« Aux viticulteurs, viticultrices, agriculteurs, agricultrices de la commune de Dardagny et des communes voisines, aux entreprises de service,

Suite aux diverses plaintes et commentaires de nos communiens, et ce afin de préserver le repos et le sommeil de nos habitants, nous vous rappelons que la traversée des villages et hameaux de la commune de Dardagny effectué par tout véhicule agricole, viticole et entreprises de service ne peut se faire après 21h00 et pas avant 7h00 du matin (Loi F 10 03) ».

- Le samedi 2 juillet 2016, jour des promotions, le cortège partira du château à 15h30. Les conseillers municipaux et l'exécutif sont attendus à la salle polyvalente à 15h45 pour la cérémonie qui débutera à 16h00. À l'issue de cérémonie, les membres de la commission scolaire iront préparer le goûter et les autres conseillers municipaux rangeront la salle. Quant au rendez-vous du dimanche matin, il est fixé à 10h00.

M. Guerreiro pense qu'il ne pourra pas être là à 15h45 étant donné qu'il accompagnera le cortège des enfants.

Mme Zoller indique, concernant les conseillers municipaux qui vont ranger les chaises dans la salle avec leurs homologues de Russin, qu'il y aura des bancs pour les enfants ainsi que des bouteilles d'eau. La Mairie a également fait le choix d'acheter des gobelets plastiques réutilisables de 2,5 dl et 1 dl avec les armoiries de Dardagny. Ils se trouveront au pied des bancs. **Mme Zoller** demande à ceux qui rangeront de bien vouloir collecter ces gobelets et de les ramener à Mme Ramu ou à elle-même. Ce sont des gobelets qui seront consignés pour le reste de la soirée et ceux-ci devront être rangés. **Mme Zoller** a vu la Jeunesse et elle est tout à fait d'accord de prendre en charge les consignes et on s'organisera avec eux parce que la probabilité qu'une partie des gens conservent les gobelets est assez importante. Cela étant, les consignes non récupérées permettront de racheter de nouveaux gobelets.

Mme Ramu signale qu'il y a également besoin de bouteilles en PET de 1,5 litre. Quant à la commission scolaire, elle se réunira le 13 septembre 2016 à 20h00.

M. Carrara fait remarquer que, pour le débarrasage, une fois la cérémonie terminée, il ne faut pas hésiter à demander si des gens un peu costauds peuvent donner un coup de main.

Mme Rivoire demande si des poubelles pour le recyclage sont prévues pendant les promotions.

Mme Zoller indique qu'il n'est plus possible de scotcher des sacs poubelles en bout de tables mais que des containers de tri seront installés, soit pour le PET, les ordures ménagères, les déchets de cuisine et le verre. **Mme Zoller** suppose qu'à partir du moment où il y a des containers avec des pictogrammes bien précis, on aura un meilleur tri qu'avec le petit chariot de récupération. Elle pense également que le tri sera mieux fait parce qu'il n'y aura plus de gobelets plastiques qui tomberont par exemple dans le PET. Cela étant, un bilan sera fait après les promotions.

- **Mme Zoller** rappelle que Mme Ramu avait parlé d'une sortie sur le bateau Neptune en septembre. Il s'avère malheureusement que toutes les dates sont déjà prises.

Mme Jaquier lève la séance à 21h50

La présidente

Un conseiller municipal

Le secrétaire

Marie-Pierre Jaquier

François Pottu

Roger Wyss